

Neuf règles vitales pour le génie civil et les travaux publics

Stop en cas de danger
Sécuriser
Reprendre le travail
www.suva.ch/regles



Règle 1: Nous planifions chaque intervention.



Règle 2: Nous nous protégeons des dangers liés au trafic.



Règle 3: Voir et être vu.



Règle 4: Nous gardons le contact visuel avec les conducteurs d'engins de chantier.



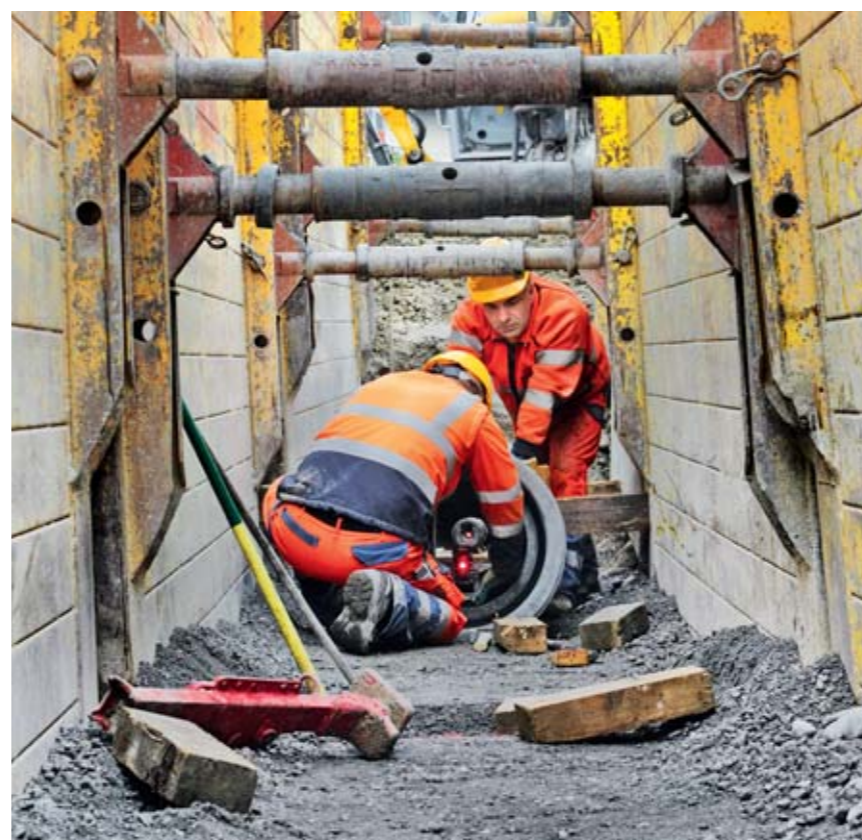
Règle 5: Nous respectons les consignes d'utilisation des engins de chantier.



Règle 6: Nous déplaçons correctement les charges.



Règle 7: Nous installons des accès sûrs pour chaque poste de travail.



Règle 8: Nous sécurisons les fouilles et les terrassements dès 1,5 m de profondeur.



Règle 9: Nous portons les équipements de protection individuelle.